



Péage routier : accord des trois Régions pour un système commun en 2013.

Madame, Monsieur,

Les trois Régions se sont accordées sur l'instauration d'un péage routier en 2013.

Pour les poids lourds, le système d'eurovignette - forfaitaire - se muera en taxation au kilomètre. Les véhicules légers seront quant à eux soumis à une taxation à la durée par le biais d'une vignette électronique. Les trois Régions se partageront les recettes selon la clé suivante: Bruxelles recevra 10% des recettes, la Wallonie 38% et la Flandre 52%.

La Région bruxelloise a déjà approuvé l'accord. Le Gouvernement wallon fera de même jeudi et la Flandre devrait emboîter le pas vendredi. Voilà ce qu'a expliqué André ANTOINE, ministre vice-président, ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La réforme sera d'application en 2013, année à partir de laquelle la Région wallonne souhaite percevoir elle-même la taxe de circulation et la taxe de mise en circulation. Ces deux taxes, actuellement perçues par l'administration fédérale, sont d'ailleurs appelées à évoluer. Elles seront davantage fondées sur des critères environnementaux, afin d'inciter à l'acquisition de véhicules peu polluants, au lieu de la puissance fiscale actuellement prise en compte.

Il s'agit d'un "accord historique". Tous les utilisateurs du réseau wallon, qu'ils soient Belges ou étrangers, devront désormais payer pour l'utiliser et ainsi participer à son entretien. Bonne nouvelle pour l'entretien indispensable du réseau routier wallon que vient d'entreprendre le Ministre Benoît LUTGEN.

Un comité technique commun aux trois Régions sera mis sur pied pour organiser la coopération entre les entités et examiner les modalités concrètes des nouveaux systèmes.

S'il est avalisé par le gouvernement flamand, cet accord marquera la fin d'une longue saga entamée sous la précédente législature.

Les trois Régions étaient parvenues à un accord mais, en mars 2007, le Ministre-Président flamand de l'époque, Yves Leterme, avait fait volé celui-ci en éclats au retour d'une visite aux Pays-Bas. Les Néerlandais ne voyaient pas d'un bon œil l'instauration d'une telle vignette en Belgique et, à l'issue d'un entretien avec le Premier Ministre, Jan Peter Balkenende, Monsieur Leterme avait qualifié le système d' « instrument peu adapté »...

Je me réjouis de cette évolution...

Pour toute information supplémentaire, je vous rappelle mes coordonnées :

Dimitri FOURNY

Rue Saint Monon, 79 Massul 6840 NEUFCHATEAU

061/502990 0495/200762

dimitri.fourny@deputefourny.be

www.deputefourny.be